

**DEVIS DE FORMATION N° DEV202601349279**

Entre : **COMMUNE DE GOURIN**  
 24 RUE JACQUES RODALLEC  
 56110 GOURIN  
 SIRET : 21560066900018

et : **AFTRAL**  
 11 BIS ZONE DE KERMAT  
 29410 GUICLAN  
 France  
 SIRET : 30540504502211

Contact Client : BESNIER Sylvie

Dossier suivi par : FAVEY Allison

Tél client:

E-mail : [allison.favey@aftral.com](mailto:allison.favey@aftral.com)

Tél :

E-mail : [dgs@gourin.bzh](mailto:dgs@gourin.bzh)

N° de déclaration d'existence : 11.75.00916.75

N° Client : 500438747

auprès de la Préfecture de la région Ile de France

est conclu un devis portant sur l'objet décrit ci-dessous.

**ARTICLE 1 – Objet**

Code produit	Intitulé produit	Durée
CDCP19	Permis de conduire C/ETG+prépa. à interro. orale/questions écrites en e-learning	70,00 Heures soit 10,00 jours

L'inscription ne pourra être considérée comme définitive qu'après l'accord de nos services.

**ARTICLE 2 – Coût de la formation**

Le coût de la formation correspond aux tarifs en vigueur à la date de la demande.

Code produit	P. unitaire	Qté	TOTAL HT	TVA	Montant TVA	TOTAL TTC
CDCP19	2 141,00 €	1,00	2 141,00 €	20,00 %	428,20 €	2 569,20 €

Soit un montant Total HT à payer de : 2 141,00 € et un montant total TTC de : 2 569,20 €

Le devis dûment établi est valable 3 mois.

Un exemplaire est à nous retourner signé pour accord.

Fait à GUICLAN  
 Le 26/01/2026  
 Pour AFTRAL  
 M. Loïc CHARBONNIER, Président Délégué Général

A  
 Le  
 Pour l'entreprise

Par délégation

Olivia HAYERE, Directeur opérationnel



**Annexe - Observations**

**Formation permis C + Code de la route en e-learning**

**Financement POEI**

**AFTRAL Guiclan**

**du 02 au 13/03/2026**

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 056-215600669-20260226-D2026260220-DE



## Public

- Tout conducteur

## Prérequis

- Titulaire du permis B français, en cours de validité, répondant aux conditions suivantes :
  - Avoir 21 ans minimum
  - Savoir lire et écrire le français
  - Être apte médicalement conformément à la réglementation relative au contrôle médical de l'aptitude à la conduite
  - Être en règle avec les obligations de recensement (pour les personnes de nationalité française de moins de 25 ans)
  - Être résident en France depuis plus de 6 mois et être titulaire d'un titre de séjour valide (pour les personnes de nationalité étrangère)
  - Avoir satisfait à l'épreuve de l'ETG avant l'entrée en stage pratique en présentiel
  - Disposer d'un environnement technique de travail adapté (ordinateur, micro, webcam et connexion internet)
  - Disposer d'une adresse mail personnelle unique

## Modalités d'admission

- Après visite médicale
- Avoir procédé à l'inscription en ligne à l'examen du Permis auprès de l'ANTS

## Durée

- 70 heures hors examen du permis de conduire

## Modalités et méthodes pédagogiques

- Mixte, test d'évaluation des compétences numériques disponible sur [aftral.com](http://aftral.com)
- En langue française
- Séquences de cours en autonomie à distance, séances de face à face, individualisation, activités en autonomie, simulation, ludo-pédagogie

## Qualité des formateurs

- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique et titulaires de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules à moteur du groupe lourd en cours de validité

## Documents remis

- Attestation de fin de formation

*Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation*

## Nous contacter

[www.aftral.com](http://www.aftral.com)

0809 908 908

## PERMIS DE CONDUIRE C

Avec ETG et préparation à l'interrogation orale et aux questions écrites en e-learning

### Objectifs généraux

- ◆ Acquérir les connaissances de sécurité routière permettant de se présenter avec succès à l'examen du code de la route
- ◆ Acquérir les connaissances de sécurité routière permettant de se présenter avec succès à l'épreuve de l'interrogation orale et des questions écrites
- ◆ Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, professionnelles et de sécurité routière permettant de se présenter avec succès à l'examen du permis de conduire de la catégorie C

### Les plus de la formation

- ◆ Une formation axée sur les attendus et les évolutions du métier
- ◆ Une pédagogie alternant des apports théoriques, de la conduite et des mises en situations professionnelles pour un maximum d'efficacité
- ◆ Remise d'une documentation complète et ciblée
- ◆ Des moyens matériels performants et innovants
- ◆ L'apprentissage en ligne génère un gain de temps pour l'entreprise et le salarié, des frais de formation et de déplacement optimisés, facilite l'accès aux supports de formation disponibles à tout moment et en tout lieu sur une plateforme E-learning sécurisée à partir de tous les outils de mobilité (pc, tablette)

### Mode d'évaluation des acquis

- ◆ Suivi des modules de formation en ligne justifié par le détail du parcours de formation
- ◆ Evaluations en cours de formation correspondant aux contenus du REMC (Référentiel d'Education pour une Mobilité Citoyenne)
- ◆ Evaluation finale sanctionnée par le passage de :
  - 1 épreuve ETG (1 présentation maximum)
  - 1 épreuve Hors Circulation (1 présentation maximum) avec un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière
  - 1 épreuve Circulation ou une 2<sup>ème</sup> présentation à l'épreuve Hors Circulation en cas d'échec à la 1<sup>ère</sup> présentation à cette épreuve avec un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière

### Validation

- ◆ Code la route ETG, si réussite à l'examen
- ◆ Permis de conduire C, si réussite à l'examen
- ◆ Sans niveau spécifique
- ◆ Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- ◆ Code RNCP/RS : Non inscrit
- ◆ Certificateur : Sans objet
- ◆ Code Certif Info : 54660



### Agrément

- ◆ Préfecture

## PROGRAMME

N° SEQUENCE		DUREE
0	<b>Identifier les objectifs et étapes de la formation</b>	/
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vérification du respect des prérequis</li> <li>▪ Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels</li> <li>▪ Présentation de la formation et des modalités de réalisation présentesielles et distancielles selon le calendrier établi par le centre de formation</li> <li>▪ Tour de table</li> </ul>		<b>MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES</b>  Salle équipée d'un ensemble multimédia

### Module 1

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	<b>Acquérir les connaissances nécessaires pour se préparer à l'épreuve théorique générale du Code de la Route</b>	<b>Connexion illimitée sur les 6 mois de droits ouverts et 151 séries de questions (1<sup>er</sup> des 2 termes échus)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dispositions légales en matière de circulation routière</li> <li>▪ Le conducteur</li> <li>▪ La route</li> <li>▪ Les autres usagers de la route</li> <li>▪ Réglementation générale et divers</li> <li>▪ Porter secours</li> <li>▪ Précautions nécessaires en quittant le véhicule</li> <li>▪ Eléments mécaniques</li> <li>▪ Eléments liés à la sécurité</li> <li>▪ Equipements de sécurité des véhicules</li> <li>▪ Utilisation du véhicule et respect de l'environnement</li> </ul>		<b>MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES</b>  Plateforme de formation en ligne Formateur accompagnant

### Module 2

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2	<b>Effectuer les vérifications courantes de sécurité et effectuer les exercices de maniabilité</b>	<b>Variable en fonction de la progression d'apprentissage du candidat</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Equipements du véhicule et principe de fonctionnement</li> <li>▪ Contrôles et vérifications du véhicule hors circulation</li> <li>▪ Adopter les attitudes élémentaires de sécurité</li> <li>▪ Réaliser un stationnement en créneau et une mise à quai</li> </ul>		<b>MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES</b>  Véhicule de catégorie C



N° SEQUENCE	OBJECTIF	
4	<b>Acquérir les connaissances professionnelles et règlementaires pour se préparer à l'épreuve de l'interrogation orale et des questions écrites de l'examen</b>	<b>Connexion illimitée sur les 30 jours de droits ouverts</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Situations dégradées et accidents</li> <li>▪ Le conducteur</li> <li>▪ Equipement des véhicules</li> <li>▪ Réglementation sociale européenne et française</li> <li>▪ Réglementation transport</li> <li>▪ Documents spécifiques (conducteur, véhicule, transport)</li> <li>▪ Masses et dimensions des véhicules</li> <li>▪ Règles de circulation et signalisation spécifiques</li> <li>▪ Mécanique</li> <li>▪ Conduite dans des conditions atmosphériques difficiles</li> <li>▪ Comportement en présence d'un accident</li> <li>▪ Conduite en montagne ou zones accidentées</li> <li>▪ Gestes et postures, accident du travail</li> <li>▪ Chargement, surcharge</li> <li>▪ Dépassement</li> <li>▪ Dynamique du véhicule</li> <li>▪ Alcool, médicaments, stupéfiants, fatigue et troubles du sommeil</li> <li>▪ Eco-conduite et conduite citoyenne</li> <li>▪ Angles morts, porte-à-faux</li> <li>▪ Comportement en tunnels et aux passages à niveau</li> <li>▪ Systèmes de sécurité et d'aides à la conduite</li> </ul>		<p><b>MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES</b></p> <p>Plateforme de formation en ligne</p>

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
5	<b>Evaluer les acquis de la formation</b>	<b>4 h 00</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Epreuves pratiques Hors circulation et Circulation pour l'obtention du permis de conduire</li> </ul>		<p><b>MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES</b></p> <p>Véhicule de catégorie C</p>

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
6	<b>Bilan et synthèse de la formation</b>	<b>/</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bilan</li> <li>▪ Synthèse</li> <li>▪ Evaluation de satisfaction</li> </ul>		<p><b>MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES</b></p> <p>Salle équipée d'un ensemble multimédia</p>

**Modalités techniques des formations distancielles**

- Matériel : PC / tablette / smartphone (plateforme de formation en ligne uniquement)
- Navigateur internet : Chrome (recommandé) ou Firefox, Edge, Safari...
- Solution technique : Outil de classe virtuelle et/ou plateforme de formation en ligne (identifiants d'accès au parcours de formation sont communiqués par mail le 1er jour de la formation, hotline technique par mail)

## Conditions générales d'inscription et de participation aux enseignements

Les présentes conditions générales d'inscription et de participation concernent l'entité AFTRAL,

### Article 1 - Actions de formation

Les dates et lieux des actions sont fixés :

- soit par des documents valant offre de formation, établis et diffusés par AFTRAL,
- soit par accord entre un ou plusieurs demandeurs de formation et AFTRAL (convention de formation).

L'utilisation du genre masculin dans le libellé des programmes de formation permet de l'alléger mais ne peut être perçue comme de la discrimination en référence à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.

### Article 1bis - Conditions de réalisation des formations conduite d'engins de manutention en intra-entreprise

L'entreprise s'engage à fournir le ou les équipements de protection individuelle obligatoires pour l'utilisation des engins prévus au programme de la prestation. L'entreprise déclare que le ou les matériels mis à disposition d'AFTRAL pour la réalisation de la prestation ont fait l'objet des contrôles réglementaires, sont conformes à la législation en vigueur, faute de quoi ils ne pourront être utilisés au cours du stage et sont assurés d'une part par une police de responsabilité civile pour les dommages pouvant être causés aux tiers et ce conformément à la loi du 27.02.58 et d'autre part par une police bris de machine couvrant les dommages pouvant survenir à ce ou ces matériels. Les moyens locaux et matériels mentionnés dans le programme de formation ci-joint sont à mettre à disposition du testeur, par votre entreprise. Si les moyens prévus ne sont pas disponibles, nous ne pouvons garantir la bonne exécution du test commandé. L'acceptation de l'offre de formation :

- autorise le ou les formateurs/testeurs détachés par nos soins à réaliser dans votre entreprise les exercices pratiques prévus au programme de formation, ces personnes étant détentrices des CACES des catégories concernées et de l'avis d'aptitude médicale correspondant.
- vaut pour le ou les formateurs/testeurs détachés par nos soins, autorisation de conduite des engins de manutention/levage/chantier utilisés dans l'entreprise (en application de l'art R.4323-56 du Code du Travail) pour la durée de la formation/test CACES(r)

### Article 2 - Inscriptions

Les inscriptions, libellées sur un document contractuel d'AFTRAL, ou sur papier à en-tête du demandeur, doivent parvenir trois semaines (*délai valable hors enseignement à distance*) avant le début de la formation à l'établissement d'AFTRAL, organisateur de la formation. Il doit être accompagné, notamment pour les stagiaires individuels, du versement des frais de formation, sauf dispositions contractuelles particulières. La signature du document contractuel d'AFTRAL par l'employeur vaut, s'il y a lieu, autorisation de prélèvement sur le compte de formation. La signature du document par le bénéficiaire de la formation ou l'activation de la case à cocher relative aux conditions générales d'inscription et de participation aux enseignements d'AFTRAL, présente dans le parcours de commande des inscriptions WEB, vaut acceptation de celles-ci.

NOTA : L'accès à certains stages fait l'objet de critères particuliers (pré-requis). Veuillez consulter notre offre de formation ou contacter nos services.

Conformément à l'art 34 de la loi « Informatiques et Libertés » du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour cela, il vous suffit de contacter AFTRAL.

### Article 3 - Annulation d'inscription

#### Stages inter entreprises et Intra entreprises

a) En cas d'annulation d'inscription reçue par le centre réalisateur de la formation de l'AFTRAL moins de dix jours ouvrables avant le début de la formation, une somme égale aux deux tiers du montant des frais de formation reste à la charge du demandeur de formation, à titre d'indemnités forfaitaires, sauf cas de force majeure.

b) En cas de non participation à la formation d'un stagiaire inscrit ou d'abandon en cours de formation, la totalité des frais de formation est à la charge du demandeur de formation, à titre d'indemnités forfaitaires, sauf cas de force majeure.

c) Les sommes facturées au titre du présent article ne sont pas, par nature, imputables sur la participation obligatoire au financement de la formation continue et ne peuvent donc être prélevées sur les comptes de formation.

### Article 4 - Annulation ou report de stage

- sont avisés, sauf cas de force majeure, au moins une semaine avant le début prévu de l'action de formation, et au moins un mois pour les stages de sensibilisation à la sécurité routière.

- ne supportent aucune charge ou frais,

- ne peuvent prétendre à une quelconque indemnisation de la part d'AFTRAL.

En cas de changement de dates, les entreprises (ou les stagiaires) ont le choix entre le remboursement des sommes versées et le report de leur(s) inscriptions(s) pour une action ultérieure.

### Article 5 - Convention de formation continue

Sur demande de l'entreprise, une convention de formation peut être établie en complément des documents administratifs déjà communiqués. Ces derniers répondent aux dispositions des articles L6353-2, R6353-1 et R6353-2 du Code du travail.

### Article 6 - Frais de formation

Les frais de formation comprennent :

a) Dans tous les cas, les frais d'enseignement proprement dits (le tarif applicable est celui en vigueur à la date du début de l'enseignement, sauf dispositions contraires de la convention entre le demandeur de formation et AFTRAL) et, le cas échéant, les frais annexes dont frais de déplacement du ou des formateurs, frais de mise à disposition de matériel, tests.

Chaque action fait l'objet d'une ou plusieurs factures.

b) S'il y a lieu, des frais d'hébergement (repas et chambre), le tarif applicable étant celui en vigueur lors des périodes d'accueil des stagiaires. Ils sont facturés directement par l'établissement prestataire après le stage ou chacune de ses séquences, sauf dispositions contractuelles contraires. La facturation comprend, s'il y a lieu, la perception de la TVA aux taux applicables dans les conditions réglementaires.

### Article 7 - Paiement

Toute facture relative à des frais de formation est payable à réception net d'escompte. Conformément à l'art. L441-3 modifié par la loi 2001-40 du 15 mai 2001 et L441-6 modifié par la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 du Code de Commerce, il est précisé qu'au-delà d'un délai de 30 jours, un intérêt de retard égal à trois fois le taux d'intérêt légal sera appliqué au montant de la facture restant dû. En outre, conformément au Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement exigible en cas de retard de paiement est fixé à 40€.

### Article 8 - Obligation des parties

AFTRAL s'engage à faire bénéficier chaque participant d'une formation conforme aux finalités (préparation à un examen, acquisition de connaissances et/ou du savoir-faire) et caractéristiques (lieu, date, durée) de la formation choisie sur un bulletin d'inscription ou définie contractuellement, hors les cas prévus à l'article 4 ci-dessus.

Le participant accepte de suivre cet enseignement et s'engage à respecter le Règlement intérieur général des stagiaires mis à sa disposition.

Dès que la formation s'effectue sur un site extérieur d'AFTRAL, le chef de l'entreprise d'accueil s'oblige à respecter la réglementation en vigueur et notamment l'article R 4515-1 et suivants du code du travail relatif aux prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure.

### Article 9 - Organisation des enseignements

a) Tous les enseignements d'AFTRAL sont dispensés sous l'autorité technico-pédagogique soit d'un directeur de centre régional, soit d'un directeur de centre inter régional ou national. Le programme de formation est remis au début de chaque enseignement aux participants non préalablement informés sur ce point.

b) La responsabilité pédagogique de chaque enseignement est assurée par un collaborateur permanent d'AFTRAL. L'animation peut être confiée à un ou plusieurs autres collaborateurs permanents ou occasionnels homologués.

c) Toutes les actions de formation font l'objet d'une ou plusieurs évaluations de satisfaction des participants.

### Article 9bis - Organisation des enseignements à distance

Le e-learning consiste en la dispensation de formations à distance par l'utilisation de modules de formation via une plateforme virtuelle. AFTRAL s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre l'accès à sa plateforme virtuelle 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, pendant la durée des droits d'utilisation sauf panne éventuelle, maintenance ou contraintes techniques liées aux spécificités du réseau internet. AFTRAL met à disposition de son client une assistance téléphonique et mail pour toutes difficultés rencontrées.

L'enregistrement de la durée de connexion aux modules de formation d'AFTRAL, ainsi que les résultats des évaluations en fin de module (Questionnaires à Choix Multiples) correspondent aux exigences de la réglementation en vigueur (Circulaire de la DGEFP n° 2001/22 du 20 juillet 2001). Ont accès à ces informations nominatives, le personnel administratif et pédagogique d'AFTRAL et, en cas de prise en charge du coût de la formation par un organisme tiers, les ayants droits de cet organisme.

AFTRAL ne peut être tenu responsable :

- en cas d'échec du stagiaire lors de sa formation, ou en cas d'un contenu pédagogique jugé insuffisant ou inadapté pour le stagiaire.

- des vitesses d'accès aux sites depuis d'autres sites, des vitesses d'ouverture et de consultation des pages des Sites, des vitesses de téléchargement, de ralentissements externes, de la suspension ou de l'inaccessibilité de ses services, de l'utilisation frauduleuse par des tiers de toutes les informations mises à disposition sur le Site.

- de toute forme de contamination par des virus et/ou de tentative d'intrusion, Il incombe au Client, comme à tout Internaute, de protéger ses équipements techniques.

- si le service proposé par le site d'AFTRAL s'avère incompatible ou présente des dysfonctionnements avec certains logiciels, configurations, systèmes d'exploitation ou équipements du Client. Le Client est seul responsable de l'installation, de l'exploitation et de la maintenance de ses équipements techniques nécessaires pour accéder aux Sites.

### Article 10 - Présence des participants

a) La preuve de la participation effective des stagiaires, à tout ou partie des enseignements auxquels ils sont inscrits, résulte de l'émargement des documents de contrôle qui leur sont présentés.

b) A l'issue du stage, une attestation de fin de formation est délivrée.

c) La durée des journées de formation en présentiel ne saurait excéder les durées prévues par le Code du Travail.

d) Toute inscription à un stage inter entreprises vaut acceptation des horaires propres à la formation.

### Article 11 - Litiges

En cas de litige et si aucune solution amiable n'est trouvée, la juridiction compétente est celle du siège d'AFTRAL.

Une question, une insatisfaction ? Contactez-nous au service-client@aftral.com ou à l'adresse postale du siège social. AQ/0002 rév14



## CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE N° DEV202601358511

Entre :	et :
<b>COMMUNE DE GOURIN</b> 24 RUE JACQUES RODALLEC	<b>AFTRAL</b> 11 BIS ZONE DE KERMAT
56110 GOURIN SIRET : 21560066900018	29410 GUICLAN France SIRET : 30540504502211
<u>Contact Client :</u> <b>Sylvie BESNIER</b>	<u>Dossier suivi par :</u> E-mail : <a href="mailto:allison.favey@aftral.com">allison.favey@aftral.com</a>
Tél client :	Tél :
E-mail : <a href="mailto:dgs@gourin.bzh">dgs@gourin.bzh</a>	N° de déclaration d'existence : 11.75.00916.75
N° Client : 500438747	auprès de la Préfecture de la région Ile de France

est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

### ARTICLE 1 - Modalités de l'action de formation

AFTRAL organise les actions de formation, au sens de l'article L.6313-1 du code du travail. L'objectif professionnel, le contenu ainsi que les modalités de déroulement, de suivi, de sanction de l'action de formation sont explicités dans le programme de formation joint. Le parcours pédagogique ainsi que les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement sont mis en œuvre de la façon suivante :

- ① Une progression pédagogique soumise au contrôle des services de l'Etat compétents et adaptée, le cas échéant aux conditions particulières de l'entreprise.
- ① En présentiel : une animation de stage ou un accompagnement par un personnel qualifié et mise à disposition de locaux, matériels et moyens audio-visuels, selon les besoins.
- ① A distance : un accès aux contenus et aux ressources pédagogiques par connexion à la plate-forme dédiée. Si la formation est tutorée, un tutorat réalisé par un personnel qualifié.

Les modalités d'évaluation adaptées à la formation se concrétisent des quizz, des questionnaires, des tests réguliers de contrôle de connaissances, des mises en situation professionnelle, des exercices pratiques, des examens professionnels, des entretiens devant un jury...Elles sont détaillées dans le programme joint.



## ARTICLE 2 - Caractéristiques de ou des actions de formation

Ce(s) action(s) de formation se déroule(nt) comme suit :

Code session	Intitulé Session	Lieu	Effectif
CDCP624X0012	Permis de conduire C/ETG+prépa. à Interro. orale/questions écrites en e-learning Du 02/03/2026 au 13/03/2026 Durée : 70,00 Heures	AFTRAL MORLAIX 11 BIS ZONE DE KERMAT 29410 GUICLAN	1

## ARTICLE 3 - Dispositions financières

En contrepartie de l'action de formation, la somme indiquée ci-dessous sera à verser :

Code produit	P. unitaire	Qté	TOTAL HT	% T.V.A	Montant TVA	TOTAL TTC	% Remise
CDCP19	507,50 €	1,0	507,50 €	20,00 %	101,50 €	609,00 €	80,01 %

Soit un total de 609,00 TTC.

## ARTICLE 4 - Effectif formé

AFTRAL formera les bénéficiaires suivants :

NOM	Prénom	Date de naissance	Code session
DANTEC	Fabien		CDCP624X0012

## ARTICLE 5 - Financement de la formation

Si la formation objet de la présente convention est partiellement ou totalement prise en charge par un organisme financeur, l'entreprise transmet à AFTRAL l'accord de prise en charge au plus tôt après confirmation de la commande. En l'absence de cet accord le dernier jour de la formation, l'entreprise est redevable directement du règlement de la commande.

## ARTICLE 6 - Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le litige sera porté à la connaissance de la juridiction territorialement compétente au moment de la saisie.

En signant cette convention **COMMUNE DE GOURIN** accepte les conditions générales de vente et certifie avoir pris connaissance des prérequis de la formation indiqués sur le programme.

Fait à GUICLAN

A

Le 29/01/2026

Le

Pour AFTRAL

Pour l'entreprise

M. Loïc CHARBONNIER, Président Délégué Général

Par délégation

Olivia HAYERE, Directeur opérationnel



# Agent / Agente de voirie mécanisée

Envoyé en préfecture le 09/03/2026  
Reçu en préfecture le 09/03/2026  
Publié le  
ID : 056-215600669-20260226-D2026260220-DE

Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle

Convention n°40A272601D47 créée le 21 janvier 2026 - modifiée le 22 janvier 2026

Bénéficiaire :

Formation externe : 70 heures du 2 mars 2026 au 13 mars 2026

Origine de la prescription : France Travail

Votre action a bien été prise en compte.  
En attente de décision du bénéficiaire

- Vous avez validé le montant de l'aide et transmis la demande au bénéficiaire le 22 janvier 2026.
- France Travail a communiqué le montant de l'aide attribuée le 22 janvier 2026.

## Employeur

### Informations administratives de l'entreprise

MAIRIE

Code NAF

8411Z

Raison sociale de l'entreprise

COMMUNE DE GOURIN

Adresse

24 RUE JACQUES RODALLEC - 56110 GOURIN

SIRET de l'établissement

215600669 00018

### Coordonnées du responsable de la convention

Adresse électronique

Téléphone

02 97 23 40 37

## Poste

Agent / Agente de voirie mécanisée

CDD (Contrat tout public) - 6 mois

Lieu de travail

Gourin (56110)

Niveau de qualification

Employé qualifié

Temps de travail hebdomadaire

35 heures

Salaire indicatif

Horaire de 12,02 sur 12 mois

Date prévue d'embauche

1 avril 2026

## Bénéficiaire

N° France Travail

Identifiant France Travail

Adresse

Téléphone

Adresse électronique

Niveau de formation

## Dispositif

Le dispositif correspondant aux informations saisies est :

### Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI)

[Plus d'infos](#)

Cette action permet la mise en place d'une formation de préparation à la prise de poste notamment pour un CDI, un CDD ou un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage d'au moins 6 mois.

L'objectif est de résorber l'écart entre les compétences du candidat retenu et les compétences requises pour le poste.

Elle est financée en tout ou partie jusqu'à 300 heures pour les formations en 100% tutorat ou pour un emploi saisonnier et pour celles en organisme de formation, jusqu'à 450 heures avec un maximum de 600 heures pour les publics spécifiques.

L'aide est versée par France Travail au terme de la formation et au plus tôt au jour de l'embauche (sauf non réalisation du plan de formation par l'organisme de formation).

[En savoir plus sur la POEI](#)

Modalité de formation

Organisme de formation externe

Dispositif recommandé par votre OPCO

Non

## Formation externe - Devis 3579255

### Organisme de formation

AFTRAL

SIRET de l'établissement

305405045 02211

Adresse

ZI de Kermat

29410 Guiclan

Type d'organisme

Qualité du signataire  
Assistante Commerciale

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 056-215600669-20260226-D2026260220-DE

## Montant de l'aide

### Rappel du coût de la formation

Coût horaire de la formation

36,70 € net

Durée en organisme de formation

70 heures

Coût total pédagogique

2569,00 € net

### Aide attribuée pour la formation

#### Aide attribuée par France Travail

Dispositif régional

Non

Coût horaire pris en charge

28,00 € net

Durée en organisme de formation

70 heures

---

### Montant total de l'aide attribuée pour l'organisme de formation

1960,00 € net à payer<sup>(1)</sup>

Reste à charge pour l'employeur

609,00 € net

### Montant total de l'aide

Montant de l'aide

1960,00 € net à payer<sup>(1)</sup>

dont 1960,00 € attribués par France Travail

Reste à charge pour l'employeur

609,00 € net

<sup>(1)</sup> Montant total que la TVA soit applicable ou pas

Autres associations loi 1901 ou 1908  
Numéro de déclaration d'activité  
11750091675

Envoyé en préfecture le 09/03/2026  
Reçu en préfecture le 09/03/2026  
Publié le  
ID : 056-215600669-20260226-D2026260220-DE

## Certification qualité de l'organisme de formation

L'organisme de formation dispose de la certification QUALIOPI.

### Détail de la session

Numéro de la session CARIF  
2035037S

Libellé de la formation  
Permis de conduire catégorie C

Adresse de la formation  
ZI de Kermat 29410 Guiclan

Formacode  
Conduite poids lourd (31816)

Niveau de sortie  
Indéterminé

Type de validation  
Diplôme autres ministères

Dates de la session  
Du 01/01/2026 au 31/12/2026

Objectif  
B - Professionnalisation

Contenu pédagogique  
Acquérir les connaissances professionnelles et réglementaires pour se préparer à l'épreuve de l'interrogation orale et des questions écrites de l'examen Effectuer les vérifications courantes de sécurité effectuer les exercices de maniabilité Maitriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul Appréhender la route en fonction du gabarit du véhicule ou de l'ensemble dans des conditions normales de circulation Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers Pratiquer une conduite autonome sûre et économique

Plan de formation  
plan-de-formation.pdf du 02/03/2026 au 13/03/2026

Période(s) d'interruption de plus de 15 jours  
Non

Formation à l'étranger  
Non

Formation à distance  
Non

Stage(s) en entreprise  
Non

### Durée et coût de la formation

Coût horaire de la formation  
36,70 €

Intensité hebdomadaire  
35 heures

Durée totale en centre  
70 heures

Durée totale de la formation  
70 heures

Coût total pédagogique  
2569,00 €

Engagement le 22/01/2026